

L'an deux mille neuf, le quatre septembre à quinze heure trente, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt cinq août deux mille neuf, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 19
Membres titulaires présents ou représentés: 12
Pouvoirs : 0
Quorum atteint
Nombre de suffrages exprimés : 12

Présents(es)

André AUBERIC,
Gérard AZIBI,
Marcel BAGARD,
Jean-Marie BERTRAND,

Jean BESSON,
Marc BONNARD,
Pierre COMBES,
Bruno LAGIER,

Christine NIVOU,
Hervé RASCLARD,
Nicolas ROSIN,
Catherine VESPIER

Pouvoirs

Excusés(es)

Jean-Pierre BUIX, Michèle EYBALIN, Michel TACHE.

Objet : Prise en charge des coûts d'inscriptions et d'hébergement aux congrès des Pnr du 30 septembre au 2 octobre 2009, dans le Pnr de Chartreuse

Chaque année la Fédération des Pnr organise le Congrès des Pnr. En 2009 c'est le Pnr de Chartreuse qui accueille. Il est nécessaire que notre projet soit largement représenté et nous proposons de prendre en charge les frais d'inscription (repas inclus) et d'hébergement de :

Elus :

- Mme NIVOU Christine, 1ère Vice-présidente,
- M. BONNARD Marc, Vice-président,
- M. LAGIER Bruno, Vice-président,
- M. ROSIN Nicolas, Vice-président,
- M. BUIX Jean-Pierre, membre du Bureau Syndical.

Techniciens :

- M. TARDY Lionel, Directeur,
- Mme BREMOND Gilberte, Secrétaire générale/Directrice adjointe,
- Mlle FROIDEVAUX Amélie, Chargée de mission Tourisme et Activités de Pleine Nature,
- Mlle PARISSET Gwennaëlle, Chargée de mission Agriculture-Forêt.

Autres :

- M. RODARI Michel, Président du C.O.D.,
- M. OLIVIER Roland, co-président de la commission communication.

Monsieur RASCLARD Hervé, Président, sera pris en charge par la Fédération des Pnr.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide le principe de prise en charge et autorise le Président à régler l'ensemble des inscriptions, soit **130 € x 11 = 1 430 €** auxquels s'ajouteront **les frais d'hébergement**.

Pour extrait certifié conforme
Aux jours et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD